



ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2021

RAPPORT D'ACTIVITE

Nous, tous présidents, bénévoles et adhérents de la Fédération ou des AROC nous tissons, au travers de l'ancienne région de Midi-Pyrénées des liens étroits bien qu'invisibles, qui se renforcent au fil du temps. Epris de solidarité, nous assurons la pérennité de nos associations en rappelant les buts qui ont présidés à leur mise en place entre 2008 et 2010. Cette période est certes inédite mais elle n'est pas unique dans le temps et nos anciens se souviendront d'autres périodes plus noires dans leur vie.

Esquisser un rapport d'activité de l'année 2020 n'est pas chose aisée. Cependant, à la lecture, je m'aperçois que cette année a été enrichissante à bien des égards et permet d'augurer un bel avenir.

I – Bureau du 21 janvier 2020 (bureau physique)

La politique de salon est affirmée : soit une organisation complète par une AROC, soit l'inscription dans un salon existant. Cependant, pour éviter toute action contentieuse en matière de plagiat, il est décidé de réfléchir à une marque déposée protégée auprès de l'INPI. L'idée d'organiser un concours avec les classes d'écoles a séduit le bureau.

La commission voyage (Jeannette Monfraix – Olga Lafforgue – Josie De Block) a été mise en place. Un séjour nexpérimental est arrêté, du 3 au 10 octobre 2020, au village de vacances de Carcans.

La commission Internet (Olga Lafforgue – Jean-Pascal Bernard – Denis Queste – Francis De Block) a examiné la restitution faite par Margot Mayance et Maxime Marty-Dessus le 3 décembre 2019. Le bureau valide la proposition de la commission sur un maquettage pour 408€.

Pour donner du lustre au jumelage avec l'ACTR, il est proposé une rencontre festive entre présidents ACTR et présidents AROC à une date et lieu à définir.

Rappel est fait aux AROC d'avoir à valider les inventaires financés par la Fédération. Il leur est également rappelé d'avoir à fournir leur compte de résultats 2019 et leur budget prévisionnel 2020 pour consolidation des comptes de la Fédération et actualisation du contrat d'assurance. La Fédération doit également avoir la liste des adhérents au 31 décembre de chaque année. Une formation des trésoriers des AROC est envisagée.

II – Bureau du 25 février 2020

Un point sur le dossier voyage à Carcan, sur le dossier Internet et la représentation Média de l'AROC est réalisée.

Suite à la démission du 25 février de Christiane De Rivas, la prochaine Assemblée Générale devra entériner les candidats pressentis :

- . Claude Marty Dessus comme Trésorier
- . Jeannette Monfraix comme Trésorière adjointe

Le bureau accepte de financer une formation d'accompagnateur de randonnées pour l'AROC des Hautes-Pyrénées. Il accepte également de participer au financement du salon des seniors à Cahors.

Un kit « Foire et Expositions » a été réalisé par Jean-Pascal Bernard. Le bureau le valide.

III – Bureau du 20 mars 2020 (Bureau virtuel)

Un confinement nous est imposé. Il est décidé de fonctionner de manière virtuelle jusqu'à nouvelles instructions gouvernementales. Un point est fait sur les différents dossiers en cours.

IV – Bureau du 7 avril 2020 (bureau virtuel)

Un point est fait sur les différents dossiers en cours.

V – Conseil d'Administration du 14 mai 2020 (CA virtuel)

L'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale est arrêté. Dans le contexte du confinement, il a été convenu qu'il était difficile d'organiser une réunion pour valider ou non la maquette du prochain site Internet. S'agissant du voyage à Carcans, il a été décidé d'attendre la position gouvernementale du 3 juin 2020. L'Assemblée Générale de la Fédération est repoussée à septembre. Les AROC font état de l'arrêt de leurs activités.

VI – Conseil d'Administration du 9 juin 2020 (CA virtuel)

Un point est fait sur les dossiers en cours.

VII – Assemblée Générale le 9 septembre 2020 (AG physique)

Le procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019, le rapport moral et le rapport d'activité, le rapport financier sont approuvés. Concernant la cotisation 2021, il a été décidé ce qui suit :

1 – Le montant de la cotisation 2021 reste fixé à 17 € dont 3 euros à reverser à la Fédération.

2 – Chaque association peut décider ou non de lever la cotisation 2021.

3 – En tout état de cause, la quote part à la Fédération reste due.

Les Statuts et Règlement intérieur ont été modifiés et approuvés. Ils seront transmis à la Préfecture. En application de l'article 7 des statuts modifiés, chaque association peut désigner trois représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la Fédération. Enfin, un tour de table des associations a été réalisé.

L'organisation matérielle a été assurée avec brio, par l'AROC Ariège à la « Ferme O Délices » lieu-dit « Domaine des oiseaux » 09270 MAZERES. Le repas étant un délice et la ballade l'après-midi, un enchantement.

Merci à l'AROC Ariège et à son président Michel Raingeval.

VIII – Bureau du 20 octobre 2020 (bureau virtuel)

Claude Marty Dessus a officialisé la composition du nouveau bureau auprès de BNP Paribas. M. Milos Jovic, gestionnaire du compte va organiser une rencontre afin de mettre en place la signature sur les comptes. Pour rendre concrètes les adhésions orphelines à la Fédération, un courrier devrait être lancé auprès des adhérents des AROC dissoutes. La question juridique de cet envoi va être étudiée. Pour faire connaître nos structures, un courrier aux Maires va être lancé. Chacun déplore la difficulté de faire vivre nos associations dans le cadre d'un reconfinement.

IX – Bureau du 17 novembre 2020 (bureau virtuel)

Un point est fait sur les dossiers en cours.

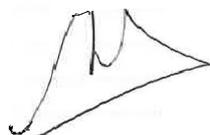
X – Bureau du 8 décembre 2020 (bureau virtuel)

Des rectifications sont apportées au compte rendu de la réunion de bureau du 18 novembre 2020. La Préfecture a approuvée la modification de nos statuts le 5 novembre 2020. Seule l'AROC Tarn-Sud a précisé ses représentants au Conseil d'Administration de la Fédération. L'AROC de Haute-Garonne maintient sa représentation actuelle. Le bureau arrête le calendrier des réunions 2021. Le voyage à Carcans s'est déroulé à la satisfaction de tous. Un album photos et un compte rendu de voyage ont été réalisés. Le partenariat ANCV 2021 est reconduit. Un partenariat avec l'UROS pour l'accès de ses adhérents aux activités des AROC a été voté. La composition du Conseil d'Administration de la Fédération a été adoptée. Jeannine Lapierre se réjouit de la reconnaissance nationale des bénévoles.

CONCLUSION

Pour beaucoup, l'année 2020 aura été une année blanche. La pandémie modifiera durablement notre façon d'être aux proches autour de nous et au sein de notre société. Cette situation a fait naître des représentations fantasmatiques, des souffrances psychiques et des traumatismes qui vont bouleverser durablement notre existence sociale. Les médias ont renforcés ces caractères par une surmédiation de la crise. De nombreuses controverses ont eu pour conséquence de brouiller les messages, de semer le doute et d'accroître la confusion. Cette crise majeure interpelle l'entraide et les solidarités. La Fédération et les AROC sont impliquées dans ces idéaux et nous aurons à reconstruire cet « après COVID » que chacun appelle de ses vœux.

Le Président



Francis De Block

